

Lotissement communal

Révision du règlement de commercialisation



Le 4 avril 2018, Le conseil municipal de Saint Sauveur votait le projet de lotissement communal. En réponse au développement démographique croissant, la commune propose ce programme urbain, transition entre le parc urbain de la mairie et le tissu pavillonnaire limitrophe.

Dans le cadre de ce lotissement dénommé « Les Hauts des Capitouls », la commune met à la vente 9 lots à bâtir sur des parcelles viabilisées d'une surface de 547 m² à 647 m².

Cette opération est à vocation résidentielle, conformément au règlement de la zone UB du PLU et sera destinée uniquement pour une résidence principale.

Si vous êtes intéressé(e), vous pouvez déposer votre candidature en mairie



[Règlement suite](#)

[plan du lotissement](#)

[Étude des sols](#)

[Dossier de candidature](#)

Pour plus d'informations, contactez :

Sandrine CECCATO

05.34.27.31.68

s.ceccato@ville-saint-sauveur.fr